



Assemblée générale

Distr. : générale
20 septembre 2013
Français
Original : anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Soixante-quatrième session

Genève, 30 septembre – 4 octobre 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire et annotations

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Rapport de la cinquante-septième réunion du Comité permanent (25-27 juin 2013)*

Rapport du Secrétariat

* Soumission tardive en raison de l'adoption du projet de rapport au cours de la cinquante-huitième réunion du Comité permanent qui s'est tenue les 17 et 18 septembre 2013.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Adoption de l'ordre du jour.....	3	3
III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-sixième réunion du Comité permanent	4	3
IV. Protection internationale.....	5-18	3
A. Note sur la protection internationale.....	5-9	3
B. Note sur l'apatridie	10-13	4
C. Mise à jour sur les femmes réfugiées : promouvoir l'égalité des genres et éliminer la violence sexuelle et de genre	14-17	5
D. Exposé sur le thème de la conclusion du Comité exécutif.....	18	5
V. Politique de Programme/protection.....	19-29	6
A. Protection fondée sur la communauté.....	19-22	6
B. Mise à jour sur les priorités stratégiques globales	23-25	6
C. Questions relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel, y compris la sécurité des réfugiés.....	26-29	7
VI. Activités régionales et programmes globaux : intégrité technique des programmes du HCR.....	30-33	8
VII. Budgets-programmes et financement.....	34-42	8
A. Actualisation des budgets et du financement pour 2013 et établissement de rapports pour 2012.....	34-40	8
B. Rapport global sur les activités en 2012	41-42	9
VIII. Coordination.....	43-46	10
A. Mise à jour sur le VIH/sida et les réfugiés.....	43-45	10
B. Eléments de l'exposé du HCR à la session de fond du Conseil économique et social de 2013	46	10
IX. Gouvernance	47-48	11
X. Questions diverses.....	49	11
Annexe		
Décision sur les budgets et le financement pour 2012 et 2013.....		12

I. Introduction

1. La Présidente du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Alicia Arango Olmos (Colombie), préside la réunion le premier jour. Les jours suivants, elle est remplacée par les Vice-Présidents, S.E. l'Ambassadeur Zamir Akram (Pakistan) et S.E. l'Ambassadeur Choi Seokyoung (République de Corée). Tous souhaitent la bienvenue à Cuba, au Koweït et à Sri Lanka, accueillis en tant que nouveaux observateurs.
2. Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, la Présidente fait un exposé sur sa récente mission sur le terrain, au Liban.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour pour la réunion (EC/64/SC/CRP.9) est adopté.

III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-sixième réunion du Comité permanent

4. Le rapport de la cinquante-sixième réunion du Comité permanent (EC/64/SC/CRP.8) est adopté moyennant l'adjonction d'un nouveau paragraphe au titre du point 3 e), reproduit au paragraphe 23 de la version définitive (A/AC.96/1121).

IV. Protection internationale

A. Note sur la protection internationale

5. Le Directeur de la Division de la protection internationale présente la *Note sur la protection internationale* (EC/64/SC/CRP.10). Il souligne que l'un des défis contemporains les plus urgents consiste à préserver un espace de protection en accordant un soutien plus ferme aux pays et communautés hôtes afin d'assumer la charge que représentent des afflux majeurs. Il rappelle également aux délégations que derrière le nombre terrifiant de personnes déplacées se cache une multitude de visages humains et de communautés locales qui les accueillent.
6. Environ 40 délégations interviennent sur ce thème. Bon nombre d'entre elles affirment leur appui résolu aux pays hôtes en général et tout particulièrement à ceux qui accueillent les réfugiés syriens, reconnaissant le fardeau énorme que ces pays doivent assumer. En même temps, elles expriment leurs préoccupations de voir que l'épreuve que représente l'accueil de réfugiés a parfois conduit certains Etats à restreindre l'accès à l'asile moyennant la fermeture des frontières et d'autres politiques, et elles expriment leur inquiétude quant aux incidents de refoulement. Les Etats membres encouragent le HCR à renforcer sa capacité pour lutter contre la violence sexuelle et de genre (SGBV). Ils soulignent également la nécessité de renforcer les interventions de protection en faveur des déplacés internes, garantir la nature humanitaire de l'asile et couvrir les besoins de protection des réfugiés urbains.
7. Les Etats membres exhortent le HCR à poursuivre sa tâche en matière de solutions durables, notant que les situations prolongées ne doivent pas être négligées du fait du besoin urgent de répondre aux situations d'urgence. Ils encouragent le HCR à resserrer ses liens de coopération avec les acteurs du développement, non seulement dans les situations prolongées mais également dans les situations d'urgence. La planification d'urgence devrait

jeter les bases de solutions durables pour éviter la création de situations prolongées. Certaines délégations soulignent l'importance de l'intégration sur place et de la réinstallation dans l'élaboration de stratégies de solutions globales, alors que d'autres soulignent que le rapatriement reste la solution privilégiée.

8. Un certain nombre d'Etats mentionnent les progrès vers la mise en œuvre des engagements pris lors de l'Événement intergouvernemental de 2011 au niveau ministériel et encouragent d'autres gouvernements à honorer leurs engagements. L'importance de l'enregistrement civil, y compris l'enregistrement des naissances, en tant qu'outil de protection, est réitérée et choisie comme le thème de la conclusion de cette année en matière de protection internationale. Les délégations se félicitent également du thème choisi pour le dialogue du Haut Commissaire de 2013, qui portera sur les déplacés internes.

9. Le Directeur résume les débats, notant un nombre de thèmes récurrents, y compris i) l'appui au principe du partage de la charge dans l'orientation du cadre de protection internationale ; ii) l'affirmation du principe de non-refoulement en tant que pierre angulaire de la protection internationale ; et iii) la convergence de vues sur le fait que des systèmes de protection et des partenariats solides sont nécessaires pour faire face aux préoccupations sécuritaires de plus en plus complexes et aux besoins de protection des personnes prises en charge. Il souligne que la protection ne saurait être réalisée isolément et qu'elle requiert une saine gouvernance et les partenariats de la société civile. Le Directeur se félicite de l'appui apporté par les Etats membres aux activités du HCR et conclut en lançant un nouvel appel pour un renforcement de la coopération et de la solidarité internationales.

B. Note sur l'apatridie

10. Le Chef de l'Unité chargée de l'apatridie présente la *Note sur l'apatridie* (EC/64/SC/CRP.11). Il affirme que les progrès accomplis dans la réponse à l'apatridie au cours des deux années écoulées sont sans précédent, particulièrement eu égard aux engagements pris par les Etats lors de l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel de 2011 et son suivi. Il ajoute que le soixantième anniversaire de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides en 2014 constituera une autre occasion pour le HCR d'atteindre ses objectifs plus larges eu égard à l'apatridie, y compris en mettant l'accent sur l'impact humain de ce problème.

11. Un certain nombre de délégations interviennent pour faire état des progrès dans leur propre pays, y compris la réforme des législations sur la nationalité, l'élaboration de procédures de détermination de l'apatridie, la délivrance d'actes de naissance aux populations à risque, l'échange de bonnes pratiques entre les Etats et l'amélioration de la collecte de données. Elles se félicitent de l'appel lancé par le Haut Commissaire en vue d'éradiquer l'apatridie au cours de la prochaine décennie.

12. Notant l'impact des lois sur la nationalité portant discrimination contre les femmes quant à leur droit de conférer leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes, une délégation exhorte le HCR de faire fond sur les recherches récentes dans ce domaine et de travailler avec les gouvernements et la société civile à des réformes juridiques. Une autre délégation souligne l'importance d'une dotation en personnel et en ressources adéquate pour régler le problème de l'apatridie, même en parallèle avec des situations d'urgence majeures, notant le lien étroit entre les situations d'apatridie prolongées et le déplacement. Le HCR est invité à tenir le Comité informé de l'impact des cinq nouveaux postes d'administrateur régional chargé de l'apatridie.

13. Le Chef de l'Unité chargée de l'apatridie se félicite de l'actualisation des engagements pris par les Etats et souhaite que cela devienne une pratique régulière, y compris lors de la session annuelle du Comité exécutif en octobre. Il suggère aux Etats dont

les procédures d'adhésion sont bien avancées d'utiliser la conférence annuelle des traités au cours de l'ouverture de l'Assemblée générale de New York pour déposer leurs instruments.

C. Mise à jour sur les femmes réfugiées : promouvoir l'égalité des genres et éliminer la violence sexuelle et de genre

14. La Directrice adjointe de la Division de la protection internationale, responsable de l'appui opérationnel, présente le document *Mise à jour sur les femmes réfugiées : promouvoir l'égalité des genres et éliminer la violence sexuelle et de genre* (EC/64/SC/CRP.12), portant essentiellement sur les efforts visant à promouvoir l'égalité de genre et lutter contre la SGBV.

15. Le Comité se félicite de l'accent que le HCR ne cesse de mettre sur l'égalité de genre, moyennant son approche d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGD). Les participants estiment en effet que l'égalité de genre est cruciale pour la protection et la mise en œuvre de solutions. De nombreux Etats approuvent l'importance accordée au renforcement de la participation des femmes aux processus décisionnels et aux structures de direction. L'inclusion de l'auto-prise en charge communautaire en tant que priorité stratégique globale est bien accueillie. Une délégation suggère que la collaboration avec le secteur privé pourrait contribuer à améliorer le sort des femmes réfugiées ainsi que leurs possibilités d'auto-suffisance.

16. Un certain nombre de préoccupations sont exprimées concernant la nécessité d'attacher une plus grande attention aux personnes handicapées dans la programmation du HCR, au faible taux d'inscription scolaire concernant les filles et les adolescents réfugiés ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie du HCR en matière de lutte contre la SGBV de manière claire et structurée dans les opérations de par le monde. Le HCR est invité à fournir une mise à jour sur l'application de la stratégie concernant les populations à risque, y compris les enfants ; les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) ; et les personnes handicapées. Enfin, une délégation souligne le fait que les femmes réfugiées sont exposées à une double discrimination, du fait du genre et du déplacement, et qu'elles méritent un engagement double de la part de la communauté internationale à cet égard.

17. La Directrice adjointe assure le Comité que le HCR comprend leurs préoccupations et apprécie le fait que tant de délégations suivent assidûment les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies. Elle décrit plusieurs initiatives prises pour appliquer la stratégie SGBV, y compris la formation de personnel et le lancement d'un cadre de suivi et d'évaluation. Elle se réfère également aux liens entre la stratégie SGBV et le cadre de protection de l'enfance. La Directrice adjointe explique que le HCR examine comment perfectionner et normaliser sa méthodologie d'évaluation participative et informe les délégations de l'existence d'un nouvel outil d'évaluation participative, mis au point pour les enfants et appelé "écoute et apprend." Concernant l'éducation, elle rappelle aux délégations qu'il s'agit de la préoccupation majeure exprimée par les femmes réfugiées lors des dialogues régionaux de 2010 et note que, si les efforts ont conduit à un accroissement de l'inscription des enfants dans les établissements d'enseignement primaire, ces taux d'inscription posent encore problème concernant l'enseignement secondaire.

D. Exposé sur le thème de la conclusion du Comité exécutif

18. Le Rapporteur du Comité exécutif fait état des consultations préparatoires informelles sur la conclusion du Comité exécutif concernant la protection internationale, notant que huit consultations avaient déjà eu lieu depuis le début des négociations en mai et que beaucoup restait à faire. Il souligne le fait que le thème de la conclusion,

l'enregistrement civil, a été proposé par le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et qu'il a été adopté par consensus. Un certain nombre de délégations interviennent pour appuyer le choix de ce thème et encourager tous les Etats à se montrer suffisamment flexibles pour parvenir au consensus. Un Etat membre fait remarquer que l'objectif ultime est d'aider les personnes touchées. Le Rapporteur rappelle également aux délégations que l'adoption des conclusions constitue un moyen important pour le Comité de jouer son rôle consultatif. Il remercie les Etats membres pour leur appui et les invite à continuer de se montrer constructifs et engagés.

V. Politique de programme/protection

A. Protection fondée sur la communauté

19. Le Coordonnateur principal chargé de la protection, couvrant l'appui opérationnel au sein de la Division de la protection internationale, présente le rapport sur la *Protection fondée sur la communauté* (EC/64/SC/CRP.14).

20. Les délégations se félicitent de l'accent mis par le HCR sur le renforcement de la participation communautaire au niveau de la prise de décisions, relevant le rôle important que les communautés peuvent jouer tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre. Il est important de renforcer la contribution de la communauté dans la programmation, particulièrement dans les domaines sensibles tels que la prévention de la SGBV. Une délégation suggère au HCR de boucler la boucle participative en donnant systématiquement une information en retour aux communautés. Les délégations apprécient également les efforts déployés par le HCR pour tenir ses cadres responsables de la participation des communautés à la programmation de la protection.

21. Plusieurs délégations se déclarent satisfaites du rapport franc sur l'examen des effectifs de protection sur le terrain et se félicitent des ajustements proposés, y compris la fusion des fonctions de protection et de services communautaires. D'autres délégations relèvent les différences importantes au niveau des qualifications requises entre les services communautaires et la protection et demandent au HCR comment il compte régler ce problème. Plusieurs Etats demandent à être tenus informés des progrès accomplis.

22. Le Coordonnateur principal chargé de la protection souligne que les fonctions de services communautaires et de protection sont liées aux activités fondamentales de protection et que l'objectif de l'étude des effectifs est d'ancrer la mission de protection plus fermement au sein des communautés. Elle note la requête faite au HCR de tenir le Comité informé des progrès accomplis.

B. Mise à jour sur les priorités stratégiques globales

23. Présentant le document de séance (EC/64/SC/CRP.13/Rev.1), le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes fait état de la mise en œuvre des priorités stratégiques globales (PSG) pour 2012-2013 et présente celles pour 2014-2015, élaborées sur la base des discussions avec le Comité exécutif au cours d'une réunion consultative informelle au début de l'année.

24. Plus de 20 délégations viennent pour présenter leurs commentaires quant aux PSG. Elles se déclarent satisfaites d'avoir été consultées concernant ces priorités pour la période biennale prochaine. Leurs commentaires insistent sur la nécessité de : inclure les rapatriés dans les PSG sur les solutions durables, maintenir l'équilibre au niveau des PSG entre les fonctions statutaires clés du HCR, soit la protection, et la recherche de solutions ; engager

les communautés hôtes et les personnes prises en charge dans la conception et l'exécution du programme ; considérer comme prioritaires les solutions à apporter aux situations de réfugiés prolongées ; inclure les réfugiés urbains et les personnes handicapées dans les PSG ; accorder l'attention qui lui est due à la coordination au niveau de l'appui et de la gestion des PSG ; et accroître les consultations avec les Etats membres. Elles posent également un certain nombre de questions eu égard à l'impact de l'affectation des fonds sur les PSG ainsi que les dépenses pour chacune d'entre elles.

25. Le Directeur se déclare satisfait de l'engagement important des membres du Comité sur cette question, notant leur accord sur la nécessité d'assurer la cohérence, la continuité et la gestion des PSG. Il prend note du large éventail de suggestions proposées et fournit des réponses détaillées. Il affirme en particulier que le HCR s'emploie à relever les défis que constitue le lien entre l'information budgétaire et les PSG et promet de tenir le Comité informé sur ces questions. Répondant à la préoccupation de voir l'élargissement de la portée des PSG entraîner des conséquences budgétaires, le Directeur fait observer que les nouveaux indicateurs d'impact sont tirés du cadre de résultats et qu'ils sont déjà intégrés dans les budgets et la planification. Alors que les secteurs de programme couverts par les indicateurs de PSG peuvent attirer des fonds supplémentaires, l'objectif des PSG est de hiérarchiser les priorités compte tenu des ressources mises à disposition. Concernant les populations spécifiques, il souligne que le fait qu'elles ne soient pas spécifiquement nommées dans les PSG ne signifie pas qu'elles ne se voient pas accorder une attention adéquate au niveau de la programmation.

C. Questions relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel, y compris la sécurité des réfugiés

26. Le Coordonnateur de la Section de gestion de la capacité de réponse d'urgence présente le document sur les *Questions relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel, y compris la sécurité des réfugiés* (EC/64/SC/CRP.15), informant le Comité des réalisations concernant l'amélioration de la culture de sécurité au sein du HCR.

27. Les Etats rendent hommage au personnel du HCR, non seulement à ceux qui ont perdu la vie, mais à ceux qui la mettent en péril pour aider les autres. Ils félicitent le HCR pour ses efforts visant à élaborer une approche plus holistique en matière de sécurité et sont heureux du changement d'approche face à la gestion des risques. Ils expriment leur préoccupation quant à la sécurité des organisations nationales qui ne disposent pas des mêmes moyens pour protéger leur personnel, y compris en cas de représailles. Le HCR est encouragé à partager davantage ses informations et à impliquer plus encore les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales au niveau du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

28. Ils estiment que la sécurité physique des réfugiés constitue également une vive préoccupation. Alors que les gouvernements hôtes ont eu un rôle primordial à jouer pour assurer la sûreté et la sécurité des réfugiés sur leurs territoires, la programmation du HCR a permis de réduire les risques, y compris par exemple concernant la localisation et l'aménagement des camps.

29. En réponse, le Chef de la Section de la sûreté sur le terrain décrit les efforts faits pour garantir un meilleur échange d'information entre le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et les ONG partenaires moyennant l'initiative "Sauver des vies ensemble". Il souligne également l'importance de travailler avec les communautés et met en lumière les difficultés de cette tâche dans des régions comportant des éléments extrémistes. Le Coordonnateur de la Section de gestion de la capacité de réponse d'urgence décrit les efforts déployés pour assurer la sécurité physique des réfugiés, y compris

l'accroissement de la coordination avec les interlocuteurs gouvernementaux, et reconferme l'engagement du HCR à régler cette question.

VI. Activités régionales et programmes globaux : intégrité technique des programmes du HCR

30. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes présente le rapport sur l'*Intégrité technique des programmes du HCR* (EC/64/SC/CRP.16), couvrant les secteurs de santé publique ; VIH/sida ; sécurité alimentaire et nutrition ; eau, assainissement et hygiène (WASH) ; abris et zones d'installation ; environnement ; moyens d'existence et solutions. Il souligne les défis liés à la garantie de l'intégrité technique et de la qualité des diverses opérations du HCR ainsi que les efforts déployés pour élaborer des stratégies globales, des orientations opérationnelles et des outils pratiques, pour garantir un savoir-faire dans les secteurs techniques tant au sein du HCR que par le biais de ses partenariats.

31. Les délégations se félicitent des plans stratégiques élaborés dans les secteurs techniques d'intervention et encouragent l'approfondissement des partenariats pour renforcer la mise en œuvre des programmes. Elles soulignent également l'importance pour le HCR de renforcer ses capacités et ses compétences internes. Un certain nombre de questions sont posées, y compris sur la façon dont le HCR assurerait la cohérence des documents d'orientation, et sur la manière dont le processus de simplification serait intégré dans le champ d'application de l'intégrité technique.

32. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes note que les cadres de suivi et d'évaluation sont mis au point pour mesurer les résultats dans les secteurs techniques. Il reconnaît que le HCR doit développer et maintenir ses capacités internes dans les secteurs techniques mais souligne que l'Organisation continue de compter sur les partenaires *standby*. Eu égard à la participation des collègues de terrain et des partenaires dans l'élaboration de stratégies techniques, il fait remarquer que cela sous-tend la méthodologie actuelle. Le Directeur adjoint de la Division ajoute que le HCR élabore ses orientations à partir de la base.

33. Le Haut Commissaire adjoint se réfère à deux initiatives prises par le HCR pour une gestion simplifiée des savoirs : 1) normaliser les formes de communication au sein de l'Organisation, et 2) rationaliser le volume de principes directeurs existants en précisant les politiques du HCR, devenues plus facilement accessibles en ligne.

VII. Budgets-programmes et financement

A. Actualisation des budgets et du financement pour 2013 et établissement de rapports pour 2012

34. Le Haut Commissaire adjoint présente le point traitant des budgets-programmes et du financement, remerciant les pays hôtes et donateurs pour leur appui précieux. Il souligne l'écart croissant entre les nécessités et le financement ainsi que les défis inhérents au constant rééchelonnement des priorités compte tenu de la rareté des ressources. Il note les efforts déployés par le HCR pour garantir son efficacité et atteindre de nouveaux donateurs, y compris dans le secteur privé, mais exhorte parallèlement les gouvernements à tout faire pour combler l'écart.

35. *L'Actualisation des budgets et du financement pour 2013 et établissement de rapports pour 2012* (EC/64/SC/CRP.17) est présentée conjointement par le Contrôleur et le

Directeur de la Division de la gestion administrative et financière, ainsi que par le Directeur de la Division des relations extérieures. Leur présentation inclut un examen de la situation financière de 2012, un aperçu des besoins financiers actuels, y compris les budgets supplémentaires pour les nouvelles interventions d'urgence, et une actualisation de la situation financière actuelle, y compris les activités de recherche de fonds.

36. Les délégations reconnaissent les énormes problèmes de financement que rencontre le HCR du fait du nombre et de l'envergure des crises en 2012 et 2013. Elles expriment leurs préoccupations quant à l'écart entre les besoins identifiés et les ressources mises à disposition et encouragent le HCR à rechercher de nouveaux donateurs et à sonder le secteur privé pour financer la dotation budgétaire. Un certain nombre de pays exhortent l'ensemble des donateurs à limiter l'affectation des fonds pour ménager au HCR une flexibilité optimale.

37. De nombreuses délégations réitèrent la question de la transparence. Le HCR est invité à fournir des rapports consolidés sur les secteurs souffrant d'importants déficits financiers. Une délégation fait remarquer que les Etats ne sont informés de l'allocation des ressources qu'après coup et demande au HCR d'informer le Comité de l'état du financement plus tôt dans le cycle. Tout en reconnaissant l'importance de la budgétisation basée sur les besoins, qui constitue un outil utile pour communiquer les besoins de ressources aux donateurs, un certain nombre de délégations encouragent le Haut Commissariat à mieux montrer les résultats atteints sur la base des fonds mis à disposition.

38. Répondant à un certain nombre de questions sur la hiérarchisation des priorités, le Haut Commissaire adjoint fournit davantage de détails sur le processus de budgétisation et d'allocation des ressources ainsi que sur les contraintes imposées par l'affectation des fonds. Il répond aux questions liées au « report » qui fait partie intégrante du budget, permettant au HCR de poursuivre les opérations d'une année sur l'autre sans interruption au niveau de l'exécution des programmes. Il souligne que cela ne représente pas un taux d'exécution inférieur aux prévisions. Compte tenu de la croissance énorme du budget, le Haut Commissaire adjoint explique les mesures qui sont prises pour renforcer la gestion et le contrôle des finances, y compris les postes supplémentaires dans ces secteurs, la modernisation des infrastructures de télécommunications, et l'adoption de la gestion des risques d'entreprise. Le système de planification des ressources d'entreprise du HCR, MSRP, est également actualisé.

39. Le Contrôleur a observé que la performance de programme était couverte dans le Rapport global et que davantage d'efforts avaient été déployés cette année pour faire état de l'impact de l'écart entre le budget et les fonds reçus. Le Directeur de la Division des relations extérieures souligne l'importance des contributions non affectées et d'un financement prévisible, y compris par le biais de contributions pluriannuelles.

40. A la fin de la discussion de cet alinéa, le Comité adopte une décision sur les budgets et les financements pour 2012 et 2013, telle que contenue dans l'annexe.

B. Rapport global sur les activités en 2012

41. Le Directeur de la Division des relations extérieures présente le Rapport global sur les activités du HCR en 2012. Il fait remarquer que ce rapport donne un aperçu complet du travail du HCR dans le monde. Il souligne un certain nombre d'améliorations apportées sur la base des commentaires des donateurs et invite les délégations à continuer de l'informer en retour sur la manière de rendre le rapport plus adapté à leurs besoins.

42. Les délégués se félicitent du rapport dans la mesure où il s'agit d'un document clé utilisé par leur gouvernement et louent les efforts qui ont été faits pour le rationaliser. Les points où il est possible d'améliorer encore ce rapport concerne l'indication claire des

résultats, la fourniture de données agrégées par classe d'âge et genre et un rapport consolidé sur les contributions des pays hôtes, entre autres. Le Directeur se déclare reconnaissant des commentaires de la salle et prend note de leurs suggestions.

VIII. Coordination

A. Mise à jour sur le VIH/sida et les réfugiés

43. Le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes présente la *Mise à jour sur le VIH/sida et les réfugiés* (EC/64/SC/CRP.18), soulignant les défis uniques liés à la garantie du maintien du traitement et de l'accès aux soins offerts aux populations réfugiées et soulignant l'action du HCR auprès des gouvernements pour inclure les réfugiés dans leurs programmes nationaux concernant le VIH/sida. Il fournit également une actualisation des principales réalisations émanant de son partenariat avec le Programme alimentaire mondial dans la répartition des tâches de l'ONUSIDA « gérer le VIH dans les situations humanitaires » depuis le dernier rapport présenté au Comité.

44. Les Etats membres déclarent soutenir l'accent résolument mis sur les résultats et les sortants de la programmation du HCR ainsi que sur l'amélioration constante de la couverture et de la qualité des interventions en matière de VIH tant dans les situations d'urgence que dans les situations prolongées. Ils soulignent l'importance de la prévention et de la mise en œuvre des programmes VIH/sida dès le début des crises. Le HCR est encouragé à continuer d'élargir l'accès à la prophylaxie post-exposition et l'on s'inquiète concernant le faible pourcentage d'opérations atteignant l'objectif fixé pour l'élimination de la transmission de la mère à l'enfant. Une délégation soulève également une préoccupation concernant le recours possible à la détention, au refoulement et au déni d'accès au territoire aux personnes soupçonnées d'être séropositives.

45. Le Directeur assure les Etats membres que le HCR attache une grande importance à ses partenariats et au rôle de co-parrain de l'ONUSIDA. Il souligne l'importance des partenariats avec les gouvernements, notant que l'objectif ne consiste pas à mettre au point des programmes parallèles mais plutôt à travailler avec eux pour veiller à ce que les réfugiés jouissent d'une égalité d'accès aux traitements antirétroviraux à l'image de la population locale.

B. Eléments de l'exposé du HCR à la session de fond du Conseil économique et social de 2013

46. Le Directeur de la Division des relations extérieures informe le Comité du prochain exposé du HCR sur la coordination et les partenariats au cours de la session de fond du Conseil économique et social, identifiant quatre thèmes principaux comme suit : réponse aux situations d'urgence ; efforts de transition, situations prolongées et solutions durables ; mise en œuvre par le HCR de l'Agenda transformatif ; et partenariat et coordination avec les ONG. Conformément à la pratique de ces dernières années, aucun débat n'a eu lieu sur cet alinéa du point de l'ordre du jour bien que les délégations aient été invitées à soumettre leurs commentaires ou leurs questions par écrit au HCR par l'entremise du Secrétaire.

IX. Gouvernance

47. Il est rappelé aux participants que la déclaration liminaire du Haut Commissaire à la soixante-quatrième session plénière du Comité exécutif jettera les bases du débat général lors de cette session. Les propositions de thème sont les bienvenues.

48. Les Etats membres font allusion à la concurrence entre la réponse aux situations d'urgence et la recherche de solutions durables ; le rôle du HCR dans la réforme humanitaire et l'Agenda transformatif ; l'impact du déficit budgétaire sur les bénéficiaires et les communautés hôtes ; la couverture des besoins des populations les plus vulnérables, y compris la prévention et la réponse à la SGBV. Le Comité est invité à soumettre toute autre proposition par écrit au Secrétaire.

X. Questions diverses

49. Le Secrétaire du Comité exécutif fournit une quatrième actualisation de l'élaboration de l'étude stratégique décennale du Haut Commissariat, qui sera présentée par le Haut Commissaire à l'Assemblée générale, conformément à la résolution A/58/153, accompagnée de son rapport annuel traditionnel. Il remercie les délégations pour l'information en retour sur le rapport au cours des toutes dernières consultations du 21 juin 2013. Le Secrétaire note que le rapport est désormais achevé et exprime sa reconnaissance au Comité pour son appui précieux au déroulement de ce processus.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2012 et 2013

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa soixante-troisième session concernant les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme (A/AC.96/1119, paragraphe 13) ainsi que ses discussions concernant le point de l'ordre du jour relatif aux budgets et au financement lors de la cinquante-cinquième réunion du Comité permanent en septembre 2012,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités et de la charge internationale afin de réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueil de réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session, a approuvé les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du *Budget-programme biennal du HCR pour 2012-2013*, soit 3 591,2 millions de dollars E.-U. pour 2012 ;
2. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante-troisième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du *Budget-programme biennal révisé du HCR pour 2012-2013* s'élevant à 3 924,2 millions de dollars E.-U. pour 2013 ;
3. *Note* que les budgets supplémentaires de 2012 s'élèvent à 692,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
4. *Prend note* de l'accroissement du budget annuel de 2012 du HCR, portant ce budget à 4 255,6 millions de dollars E.-U. ;
5. *Note* que les budgets supplémentaires de 2013 s'élèvent actuellement à 544,8 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
6. *Note* la réduction de 2,5 millions de dollars E.-U. au titre de la situation au Mali pour 2013 ;
7. *Prend note* de l'augmentation du budget annuel du HCR pour 2013, le portant à 4 466,5 millions de dollars E.-U. ;
8. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues au cours de 2013 pourraient nécessiter des budgets additionnels ou élargis et que des ressources additionnelles, en sus des budgets existants, seraient nécessaires pour couvrir ces besoins ; et
9. *Exhorte* les Etats membres à continuer de répondre avec générosité, ponctualité, et dans un esprit de solidarité, à l'appel lancé par le Haut Commissaire afin de réunir les ressources nécessaires pour couvrir l'intégralité du budget annuel de 2013.